

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

autorisation de prélèvement des eaux,

autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine,

déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines,

déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine

et enquête parcellaire concernant le forage Saint Benoît situé à AUFFARGIS.

Syndicat des eaux de la région de Cernay-la-Ville (S.I.E.R.C) - 2 rue de l'Église 78720 CERNAY-LA-VILLE

Par arrêté n°19-026 du 2 avril 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite **du lundi 3 juin 2019 à 8 heures 30 au jeudi 4 juillet 2019 à 17 heures 30 inclus sur les communes d'Auffargis et de Vieille-Eglise-en-Yvelines (78)**

Le commissaire enquêteur est Mr Jacques BERNARD-BOUISSIERES, ingénieur conseil.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines : à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://forage-saint-benoit-auffargis.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : forage-saint-benoit-auffargis@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprenant une étude d'incidence environnementale est également consultable :

- Sur support papier dans les mairies d'AUFFARGIS et de VIEILLE-EGLISE-EN-YVELIENS, à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie d'AUFFARGIS– Place de la Maire 78610 AUFFARGIS siège de l'enquête –, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie d'AUFFARGIS.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies concernées lors des permanences suivantes :

Mairie d'AUFFARGIS

- le jeudi 6 juin de 14h30 à 17h30
- le samedi 22 juin de 9h à 12h
- le jeudi 4 juillet de 14h30 à 17h30

Mairie de VIEILLE EGLISE EN YVELINES

- le jeudi 13 juin de 14h30 à 17h
- le samedi 29 juin de 10h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies d'AUFFARGIS et de VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES à la préfecture, et sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines : à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Madame Chantal RANCE, présidente du S.I.E.R.C – 2, rue de l'Église 78720 CERNAY-LA-VILLE- Tel. 06.82.00.62.14 courriel :chrance@wanadoo.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.